

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mme Cécile BEYNEIX, M. David BIBENS, Mme Nathalie BIBENS, M. Alexandre CONTE, M. Jean-Christophe DABEY, Mme Maryline DE PARSCAU, Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN, M. Emmanuel MORIZET, Mme Béatrice VERDIER.

Étaient excusées : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Sylvie CHARREAU, M. Emmanuel COTTON et Mme Véronique REYNIER.

Était absent : /

Pouvoir : Madame Sandrine ALTIERI à Madame Roxane GILLES, M. Emmanuel COTTON à M. Emmanuel MORIZET

Secrétaire de séance : Madame Roxane GILLES

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les délibérations pour le tarif de la cantine (tarifs élèves et enseignants) et de la garderie.

DCM 022/2023**Fixation tarif cantine 2023-2024**

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire est fixé par les collectivités territoriales en fonction des charges de fonctionnement de ce service.

Elle précise qu'actuellement le repas est à 3 € pour les élèves et les enseignants.

Compte tenu du contexte économique actuel,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de de maintenir le prix du repas à 3 € pour les élèves à compter du 1^{er} Septembre 2023.

DECIDE d'instaurer le prix du repas à 4 € pour les enseignants à compter du 1^{er} septembre 2023

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Observations : le prix réel d'un repas est situé entre 6 et 7 €. Le tarif des élèves n'est pas touché dans la perspective de la mise en place de la cantine à 1 € qui sera instauré dans l'année. Les seuils tarifaires seront fixés selon le quotient familial (CAF).

DCM 023/2023
Fixation tarif garderie 2023-2024

Mme le Maire expose au conseil municipal que chaque année, il est nécessaire de fixer le coût de la garderie scolaire.

Compte tenu du contexte économique actuel,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de la garderie périscolaire : 1.10 € la séquence à compter du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DCM 024/2023
Bilan activités 2022 de Val de Garonne Agglomération

Madame le Maire indique que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), impose au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser chaque année au plus tard le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, le bilan d'activités.

Madame le Maire présente le bilan d'activités 2022 de Val de Garonne Agglomération.

Le Conseil municipal,

PREND acte de ce bilan.

DCM 025/2023
Motion « soutien aux fondements de la République et au Maire démissionnaire de Saint-Brévin-Les-Pins »

L'histoire récente de la commune de Saint-Brévin-les-Pins s'apparente à la chronique d'un drame annoncé.

Depuis 2016, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) est installé sur le territoire de la commune, ayant accueilli 400 personnes en 7 ans sans aucun problème pour les réfugiés ni pour les riverains. En septembre 2022, l'Etat, la Commune et l'association gérante de la structure trouvent un accord pour le déplacement de ce CADA sur un terrain jouxtant une école.

A partir de ce moment commence une entreprise de harcèlement à la fois méthodique et sauvage. Un harcèlement dont sont victimes en premier lieu le maire, Yannick Morez, mais aussi ses adjoints, les enseignants de l'école, les parents d'élèves et finalement la commune et ses habitants. Il est allé jusqu'à l'incendie volontaire du domicile du maire, le 22 mars, en pleine nuit, alors même qu'il s'y trouvait avec sa femme.

Ces faits mettent à nouveau en lumière la difficulté grandissante de l'exercice du mandat municipal, l'absence de statut de l' élu local et le désengagement de l'Etat envers les territoires et leurs représentants. Des faits similaires se sont produits ces dernières semaines et ont touché les maires de Plougrescant, de Montjoi, de Sevrans, de Morne-à-l'eau, de Saint-Pierre-des-Corps, de Dreux, de Bron, du Tremblay ou de

Plouer-sur-Rance, comme le relève l'Association des maires de France (AMF) dans un recensement loin d'être exhaustif.

Notre territoire n'a pas été épargné puisque des maires ont été directement menacés par courrier, des mairies attaquées, tandis que Marine Tondelier, la dirigeante du parti EELV, elle-même élue locale, a été également menacée et bousculé lors de sa visite dans le département. Ces agissements de la Coordination rurale ont été largement condamnés, notamment par l'Association des maires du Lot-et-Garonne.

A ce harcèlement ont répondu la passivité, la légèreté des forces de l'ordre et des représentants de l'Etat. Rappelons que les maires sont des agents de l'Etat, en tant qu'officier d'état civil et de police judiciaire. Ils sont surtout des élus de proximité, représentants d'une institution créée par la Révolution française, la Commune, qui reste la cellule de base de notre démocratie.

Les maires sont les piliers de l'édifice républicain qui protège tous les citoyens et leurs droits. Il y a danger, alors que le nombre de démissions de maires a doublé depuis 2020 par rapport à la décennie précédente, atteignant le rythme de 400 à 500 par an : du jamais vu !

Plus grave encore, il s'agit d'une nouvelle manifestation de la montée de groupes extrémistes, violents et fondamentalement anti-républicains qui jouissent d'un sentiment d'impunité. Il est urgent d'y opposer la tolérance zéro.

L'enjeu est de défendre la République, la démocratie et l'humanisme.

L'enjeu est de défendre les principes inscrits sur le fronton de chacune de nos mairies : Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Conseil municipal de Fauguerolles réuni le 20 juillet 2023 :

- Rend hommage à Yannick Morez pour avoir accompli son mandat dignement malgré les pressions et le harcèlement dont il a été victime, jusqu'à ce que sa démission devienne inéluctable ;
- Témoigne son soutien à tous les maires et élus locaux menacés, agressés ou harcelés et alerte sur les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour accomplir leur mandat ;
- Demande à l'Etat, au gouvernement, au législateur, d'agir fortement pour leur assurer des conditions correctes d'exercice de leur mandat et la protection qu'ils méritent ;
- Rappelle son attachement aux valeurs et principes de la République, dont fait partie le droit d'asile, inscrit dans la Constitution ;

<p>Votes</p> <p>Pour : 7</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 5</p>	<p>Ce sont abstenus :</p> <p>M. COMTE, M. COTTON, M. DABEY, M. MORIZET, Mme VERDIER</p>
--	--

Questions diverses

- **Titres impayés** : en dessous d'un certain montant pas de procédures engagées par la trésorerie. Tous les ans le montant des impayés est à inscrire en non-valeur sur le budget ≈ 40 €.
- **Rugby XIII** : Déménagement à Fauguerolles acté. Travaux des vestiaires avancés : devis pour matériaux ≈ 5000 €. Question posée à Mme le Maire sur les éventuelles conséquences avec le Maire du Mas d'Agenais.



Mme le Maire « fait l'historique » de cette rupture. Proposition de faire un courrier de la commune de Fauguerolles à faire lire au Conseil municipal du Mas d'Agenais.

Attente de devis de Territoire Energie et recherches de subventions auprès de la fédération départementale.

- **Dernier orage** : débordement de la Gouthère sur lotissement de la Gravisse. Réunion à organiser en septembre avec un agent de GEMAPI et des élus de la commune à destinations des riverains. Trop faucarder n'est pas bon car cela bouche les fossés. Planter des arbres type saules et frênes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 022/2023 à DCM 025/2023.

Fin de séance à 21h50.

Le Maire, Maryline DE PARSCAU	La Secrétaire de séance, Roxane GILLES
----------------------------------	---